

**COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)**  
**Extrait du registre des**  
**délibérations du Conseil Municipal**  
**n° 71-2018**

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	04/12/2018
Présents	14
Absents	9
Procurations	1
Votants	15

Par suite d'une convocation en date du quatre décembre deux mille dix-huit, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) **le douze décembre deux mille dix-huit à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

**Présents** : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, DILLON Valérie, CATALA Fabien, CAMOU Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, PEISER Jean-Luc, ABELLANET LE MINEZ Monique.

**Procurations** : CAZANAVE Véronique à Pierre GARCIA.

**Absents** : CAUX Xavier, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

**Objet : Décision municipale prise depuis le dernier Conseil Municipal**

En vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal 35/2014 du 8 avril 2014, la décision municipale suivante a été prise depuis le dernier Conseil :

**N°07/2018** : Convention pour la mise en fourrière de véhicules terrestres avec le garage PROUDHOM, Zone Industrielle du Pic, 65 avenue de la Rijole à Pamiers.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré**

- **Prend acte** de la décision municipale ci-dessus,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Nicole QUILLIEN

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2018

Application agréée E-legalite.com